

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2290**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition dans la copropriété Le Terraillon des lots n° 15 et 199, dans le bâtiment A, escalier 1, situés au 15, rue Guynemer et du lot n° 67, situé impasse Terraillon, appartenant à Mlle Monique Desmolles

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2290

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition dans la copropriété Le Terraillon des lots n° 15 et 199, dans le bâtiment A, escalier 1, situés au 15, rue Guynemer et du lot n° 67, situé impasse Terraillon, appartenant à Mlle Monique Desmolles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir :

- un appartement de type F4, situé au 4° étage du bâtiment A, escalier 1, de la copropriété Terraillon, au 15, rue Guynemer, d'une superficie de 64,08 mètres carrés, formant le lot n° 15 avec les 333/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot,

- une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le numéro 15 au plan des caves, formant le lot n° 199 avec les 3/223 840 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot et les 8/100 800 du gros œuvre du bâtiment A,

- un garage, situé dans un bâtiment indépendant de la même copropriété, impasse Terraillon, formant le lot n° 67 avec les 1/107 de la propriété du sol et des parties communes générales attachés aux garages,

le tout appartenant à mademoiselle Monique Desmolles.

Aux termes du compromis, mademoiselle Monique Desmolles cédera les biens en cause à la Communauté urbaine, libres de toute location ou occupation, au prix de 81 900 €, conforme à l'avis de France domaine.

L'acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base du taux maximal autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 13 janvier 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 81 900 €, d'un logement de type F4 et d'une cave, formant les lots n° 15 et 199, situés au 15, rue Guynemer et d'un garage, formant le lot n° 67, situé impasse Terraillon, dans la copropriété Le Terraillon à Bron et appartenant à mademoiselle Monique Desmolles, dans le cadre de l'Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'ANRU.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 198 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 81 900 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 100 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.